

Lalbenque, le jeudi 13 Novembre 2025

Monsieur Jean-Claude SAUVIER, Président de la Communauté de Communes du Pays de LALBENQUE-LIMOGNE

à

Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires (liste jointe en annexe)

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à une réunion du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Lalbenque-Limogne qui se tiendra, le :

JEUDI 20 NOVEMBRE 2025 à 14h30 à la Salle de conférence Jean Jacques CHAPOU 38 place de la bascule 46230 LALBENQUE

ORDRE DU JOUR:

- 1) Bâtiment : Maison de Santé à Limogne, demande de subventions
- 2) Culture : Validation de la convention de partenariat pour le développement du service de lecture publique Département/EPCI
- 3) Organisation : Convention pré-opérationnelle entre l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, la commune de Varaire et la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne
- 4) Budget: Maison Communautaire: validation du modèle de gestion de l'installation photovoltaïque
- 5) Tourisme: Validation de la convention de programmation et de financement du schéma directeur de navigation de la rivière Lot
- 6) Environnement:
 - a) Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) exercice 2024 du SESEL
 - b) Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS) exercice 2024 du SESEL
- 7) Economie : Positionnement concernant le dispositif Lot Terres de Saison
- 8) Urbanisme: Biens Vacants Sans Maitre
- 9) Suivi des décisions du Président et du Bureau par délégation
- 10) Informations et questions diverses.
- 11) Habitat : Présentation de la série « La Grande Réno » de l'entreprise DOREMI

Comptant sur votre présence et vous en remerciant par avance, Je vous prie de recevoir, **Mesdames et Messieurs**, l'assurance de mes meilleures salutations.

Le Président,

Jean-Claude SAUVIER

PJ: un modèle de pouvoir,

PS: si vous ne pouvez pas assister à la réunion, merci de bien vouloir en informer le secrétariat et le cas échéant, le suppléant